



Délibération n°17 -2019

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 12

Nombre de votants: 13

Date de la convocation: 19 février 2019

Président: Charles DAYOT

Présents:

Mme Éliane DARTEYRON, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Catherine DUPOUY, M. Jean-Marie ESQUIE, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, Mme Françoise DUBERGEY, M. Pierre-Matthieu KAHN, M. Serge TAUZIET, Mme Véronique BELIOT-FOY.

Absents excusés:

M. Charles DAYOT
M. David BASLE
M. Renaud LAGRAVE
Mme Rachel DURQUETY

Absents:

M. Nicolas TACHON

Pouvoirs:

M. Charles DAYOT, absent, donne pouvoir à Mme Chantal DAVIDSDON

Secrétaire de séance:

Mme Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Adhésion à l'association «ESPRIT DU SUD 40».

Rapporteur: Delphine SALEMBIER

Note de synthèse et projet de délibération:

L'association «Esprit du Sud 40» a officialisé sa création lors d'un point presse organisé le 16 janvier 2019.

Présidée par Dominique GRACIET, président de la chambre d'agriculture des Landes, l'association regroupe notamment:

- l'association des maires,
- les trois chambres consulaires (agriculture, commerce, métiers),
- les Villes de Dax et Mont de Marsan,
- les fédérations de la chasse, de la course landaise, et l'Observatoire national des cultures taurines.

L'association est par ailleurs ouverte à tous, sans conditions ni distinctions de quelque nature que ce soit, sous réserve de l'adhésion pleine et entière à l'objet associatif.

Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir, valoriser et défendre les cultures locales qui font de ce territoire un espace de bien vivre.

Le Théâtre de Gascogne s'étant donné comme mission de promouvoir une culture partenariale et de valoriser l'esprit du Sud-Ouest à travers ses activités, il semble opportun qu'il adhère à cette association pour participer, à sa place et à travers ses activités, à la défense et au rayonnement des cultures locales.

Les statuts de l'association, ainsi que la charte «Esprit du Sud» sont joints en annexe. La cotisation annuelle est fixée, pour les personnes morales de droit public ou privé, à cent euros (100 €).

Il est proposé au conseil administratif d'approuver l'adhésion de la régie du Théâtre de Gascogne à l'association «Esprit du Sud 40» et de désigner Monsieur le directeur en qualité de représentant de la régie du Théâtre de Gascogne au sein de ladite association.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation sauf si le conseil administratif à l'unanimité des membres présents décide de procéder au vote à main levée. En l'espèce, il est proposé que le vote ait lieu à main levée.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

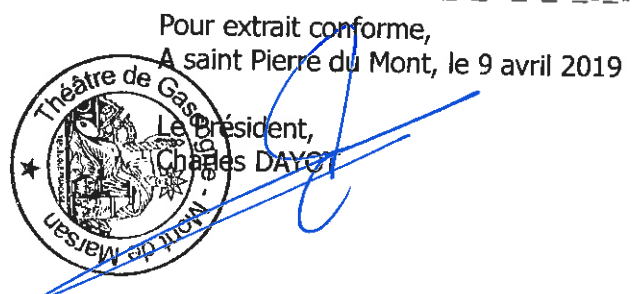
Vu les statuts de l'association «Esprit du Sud 40» et la charte «Esprit du Sud»,

Considérant l'intérêt pour le Théâtre de Gascogne d'adhérer à l'association «Esprit du Sud 40», afin de promouvoir, valoriser et défendre les cultures locales qui font de notre territoire un espace de bien vivre,

Approuve l'adhésion du Théâtre de Gascogne à l'association «Esprit du Sud 40», dans les conditions détaillées supra,

Désigne Monsieur le Directeur en qualité de représentant du Théâtre de Gascogne au sein de l'association «Esprit du Sud 40»,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.



- Transmission en Préfecture le 15/04/19

- Affichage le 16/04/19

